



Monsieur Guéni<sup>er</sup> appartement ayant été invité à quitter le logement qu'il occupe au Parc municipal, le conseil Municipal, étant donné les difficultés actuelles pour se procurer un appartement décide de le loger dans un local municipal sis à la Haute Ile.

### Frais de mission

Les frais de mission pour deux délégués au congrès national des élus socialistes sont votés par le conseil Municipal. Lors d'un congrès des élus communistes les mêmes frais de mission seront votés.

Le séance est levée à 23 heures.  
Et ont signé les membres présents.

Boutin  
 Cabrol  
 A. Meunier  
 Brand  
 Lebeton  
 A. Le Guillou  
 A. Mourin  
 Bercheux  
 A. Riquacou  
 Santier  
 Boustin  
 Massieu  
 Guillou  
 Babin

### Convocation du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, se réunira au lieu ordinaire de ses séances le Mercredi 3 Septembre 1946.

Ordre du jour :

- 1° Augmentation de l'indemnité de cherté de vie des employés communaux.
- 2° Demande d'augmentation de prix des cercueils
- 3° Location du ponton d'Indret.
- 4° Expropriation de terrains.
- 5° Approbation de marché.
- 6° Ventes de terrains.

## Seance Du 3 Septembre 1946.



Le Conseil régulièrement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le Mardi 3 Septembre à 20 heures, 30 sous la présidence de Monsieur Boutin Arthur, maire.

Étaient présents : M. M. Boutin Arthur, maire, Olive, Giraud, Boutin Albert, M. Cassiau, M. Conner, Sebreton, M. Bouille, M. Carquès, Cabelduc, Perdreau, Braud, Charpentier, Guillard, Rabin, Gautier, Biquereau, M. oue Le Guilloux, Feigné, Bibeyrolle, M. oue Le Guyader, M. oue Potet

Excusés : Le Ploch, Plancheux, Stéphane, Pillon.

Monsieur Boutin Albert a été élu secrétaire de séance et a accepté ces fonctions.

### ~ Indemnités aux Employés Communaux - unanimité ~

Une loi du 3 Août 1946, parue au Journal Officiel du 4 Août 1946 prévoit l'amélioration de la situation du personnel de l'Etat et des employés communaux.

app. le  
12. Sep. 46

Cette indemnité est fixée à 25% du montant brut du traitement, de l'indemnité de résidence familiale et des indemnités soumises à retenues pour pension avec effet du 1<sup>er</sup> juillet 1946.

Cependant le taux de cette indemnité ne pourra être inférieur à 21.600 pour les agents âgés de plus de 18 ans dont le traitement varie entre 35.000 et 36.400 frs.

En ce qui concerne les employés de 16 à 18 ans, l'indemnité est de 18.000 frs et ceux de moins de 16 ans de 16.700 frs.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'augmentation prévue de 25% à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1946 à tous les employés titulaires et auxiliaires ainsi qu'aux ouvriers municipaux.

Les dépenses résultant de cette augmentation s'élèveront approximativement à la somme de 375.000 frs et seront prévues au budget additionnel de 1946.

## Indemnités aux Employés des Bateaux

La loi du 3 août 1946 prévoit l'amélioration de la situation du personnel de l'Etat et des services publics.

Cette indemnité est fixée à 25% du montant brut du traitement et des diverses indemnités, avec effet du 1<sup>er</sup> juillet 1946.

approuvé le

Cependant, le taux de cette indemnité ne pourra être inférieur à 24.600 frs pour les agents âgés de plus de 15 ans dont le traitement varie entre 35.000 et 86.400.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'augmentation de 25% à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1946 aux employés et ouvriers du service des vedettes.

## Augmentation des Allocations Familiales

La loi n° 46.1335 du 22 août 1946 fixe le nouveau régime des prestations familiales et en particulier les taux des allocations familiales et de salaires uniques. Ceux-ci sont les suivants :

app. le 23/9/46

### Salaires uniques :

Pour un enfant unique de plus de 5 ans 10% du salaire moyen départemental. (10%)

Pour un enfant unique de moins de 5 ans 20% du salaire moyen départemental. (20%)

Pour un enfant unique de plus de 5 ans à la charge de l'allocataire isolé qui en assume seul l'entretien 20% du salaire moyen départemental. (20%)

Pour un enfant de plus de 5 ans d'une famille de 2 ou plusieurs, qui demeure seul à charge 20% du salaire moyen départemental. (20%)

Pour 2 enfants à charge 40% du salaire moyen départal.

" 3 " " 50% "

### Allocations familiales -

Pour 2 enfants à charge 20% "

" 3 " " 50% "

" 4 " " 80% "

" 5 " " 110% "

" 6 " " 140% "

Cette loi est applicable à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1946.

La dépense sera prévue au budget additionnel de 1946.

Tête du 14 juillet ~

app. le  
13/9/46

Bal Public... M. Doligeon, radio. électricien à St Sébastien, qui a installé 3 hauts parleurs, 1 amplificateur et autres accessoires à l'occasion du bal public du 14 juillet nous demande la somme de 1600 Frs pour ces diverses installations et location de matériel.

Le Conseil Municipal accepte la somme de 1600 frs demandée par M. Doligeon pour sonorisation du bal public du 14 juillet.

app. le  
13/9/46

Discours... M. Boizant, électricien rue S. Carnot, Jean Jaurès qui a installé des micros à l'occasion des discours prononcés le 14 juillet pour l'inauguration du terrain des sports "Léo Lagrange" ainsi que place J. B. Daviais demande la somme de 1800 frs pour temps passé et location de matériel.

Le Conseil Municipal accepte la somme de 1800 frs demandée par M. Boizant pour sonorisation des discours.

Les sommes résultant de ces dépenses seront prélevées sur le chapitre 29 art 1. du budget primitif.

~ Expropriation de Terrain ~

Le Maire fait l'exposé suivant :

La Société d'Electricité de France qui desire construire un transformateur sur une parcelle appartenant à Mesdemoiselles Olive et Monsieur Pefe demande que terrain soit mis à leur disposition le plus tôt possible.

Les pourparlers engagés avec les propriétaires du terrain en question n'ayant pas abouti, ceux-ci en demandant un prix exagéré, je propose de procéder à l'expropriation du dit terrain pour cause d'utilité publique.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré décide de faire le nécessaire en vue d'exproprier le terrain dont il s'agit.

1946



afin que la Société d'Electricité construise le transformateur. ch. xxxv art. 5.

## Prime à la Natalité

La prime à la natalité payée par la Commune à partir du même enfant avait été supprimée par une délibération antérieure du Conseil Municipal. Je vous demande de bien vouloir la rétablir sur la base

app. le 19/9/46 suivante :

A partir du même enfant, prime de 300 Fcs payable la moitié à la naissance et l'autre moitié lorsque l'enfant aura atteint l'âge d'un an, plus une majoration de 100 Fcs pour chaque naissance au delà du même.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de rétablir la prime à la natalité suivant le taux spécifié ci-dessus.

## Membres de la Caisse des Ecoles Publiques

Trois membres de la Caisse des Ecoles publiques étant constamment absents aux réunions, il y a lieu de procéder à leur remplacement. Je propose au Conseil Municipal les personnes suivantes en remplacement des

app. le 28/9/46 M<sup>rs</sup> Dubernon, Drain et Pelloquet.

Ce sont M<sup>rs</sup> Overtly Ernest, M<sup>rs</sup> Comney Lucien, Vermeulen Edmond.

Le Conseil Municipal accepte les nouveaux membres proposés, et la liste complète se compose comme suit :

M<sup>rs</sup> Oudon Arthur, avenue de la Lize  
 M<sup>rs</sup> Comney Lucien, rue Théodore Bataille.  
 Overtly Ernest, rue Boye.  
 Grassineau Gaston, rue Sebreton.  
 Olive Clément, rue Clouard.  
 Roger Georges, le Bourg.  
 Vermeulen Edmond, rue P. Bonmazauc.

# Projet de Marchés -

Bézier - Polot.

app. le 18/9/46

M<sup>rs</sup> Bézier Polot, constructeurs à Northouse, présentent un marché se montant à la somme de 35.000 Frs, pour réparation de la vedette "Orentemausine".  
Le conseil Municipal accepte le projet présenté et autorise le Maire à passer un marché de gré à gré avec M<sup>rs</sup> Bézier Polot pour la somme de 35.000 Frs.

Pinel.

app. le 18/9/46

Les travaux d'aménagement du terrain de sports "Sto Lagrange" dont le montant s'élève à la somme de 145.480 Frs, nécessitent la conclusion d'un marché avec M<sup>rs</sup> Pinel, à la Courvière.  
Le Conseil Municipal accepte le projet présenté et autorise le Maire à passer un marché de gré à gré avec M<sup>rs</sup> Pinel pour la somme de 145.480 Frs.  
La dépense sera imputée au chapitre 25, article 1 du budget primitif de 1946.

Soulas. Q

app. le 18/9/46

Les travaux de réparation de la vedette "Ville de Trézel" dont le montant s'élève à la somme de 83.947 Frs nécessitent la conclusion d'un marché de gré à gré avec M<sup>rs</sup> Soulas pour la somme de 83.947 Frs.

Sigendree.

app. le 18/9/46

Les travaux de couverture de l'école des filles de Pt Rousseau, dont le montant s'élève à la somme de 29.863 Frs, nécessitent la conclusion d'un marché de gré à gré avec l'entrepreneur désigné, pour la somme de 29.863 Frs.  
La dépense sera imputée au budget primitif de 1946, chapitre 19, article 1.

Plancher.

app. le 18/9/46

M<sup>rs</sup> Plancher, Directeur de la Pharmacie Industrielle, 111 Rue Aristide Briand, soumet un devis se montant à la somme de 145.354 Frs, 30.  
Celle somme exigeant la passation d'un marché de gré à gré, je vous demande votre accord sur



le devis présenté,

Séance de la Commission : adopté.

Séance du Conseil Municipal : Adopté.

## Demande de Subvention.

Le Maire fait l'exposé suivant :

La Société des Hospitaliers et Sauveteurs Bretons demandent une subvention pour la reconstitution du poste de sauvetage de Bretemoult. Etant donné les services rendus par cette société, je propose de lui attribuer la somme de cinq cents francs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la somme proposée.

La dépense sera prévue au chapitre 28, article 4 du budget additionnel.

## Demande de Sursis d'Incorporation.

Le Conseil Municipal accepte les demandes de sursis d'incorporation présentées par M.M. Coullon Marcel, Lusteau Claude et Grivaud André.

## Location d'un Ponton à Indret.

Par une délibération en date du 24 Avril 1946, le Conseil Municipal de Poze demandait à M. le Préfet de vouloir bien approuver le prix de 150 Fcs pour la location d'un ponton avec ponts et chaussées, à Indret. Ce prix de location lui a semblé exagéré. Il nous demande de revenir sur notre première décision. Dans sa lettre datée du 10 Août 1946, il nous propose le prix de 100 Fcs. A mon avis, ce prix est insuffisant et je propose celui de 125 Fcs par jour pour la location de ce ponton.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, décide d'accepter le prix de 100 Fcs proposé par M. le Préfet, plus 25% ce qui porterait à 125 Fcs par jour la location du dit ponton.

## Augmentation du Prix des Cercueils.

La Direction des Pompes Funèbres Générales nous avise que le Bulletin Officiel des services des prix du 16 Août 1946 publie un arrêté en date du 13 Août 1946, de M. le Ministre de l'Économie Nationale portant à 275% la base de la majoration autorisée sur le tarif des cercueils garnis ou non en vigueur au 1<sup>er</sup> Septembre 1939.

Cette majoration entraîne une hausse de 11,90% sur les tarifs actuels. En conséquence, les Pompes Funèbres Générales nous demandent l'autorisation d'appliquer cette nouvelle hausse sur les tarifs des cercueils.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré est d'accord pour autoriser les Pompes Funèbres Générales à appliquer la hausse de 11,90% demandée, sur les prix actuels des cercueils garnis ou non.

## Trais de Contrôle du Réseau Électrique

L'administration des Ponts et Chaussées nous fait connaître que le taux maximum des frais de contrôle dus par les Sociétés <sup>con</sup>cessionnaires de réseaux de distribution d'énergie électrique est porté de 40 à 80% par km de ligne.

Elle nous demande de bien vouloir remettre un vote dans ce sens afin de pouvoir bénéficier de ce prix depuis Janvier 1946.

Le Conseil Municipal après avoir entendu la lecture de la lettre de M. l'Ingénieur des Ponts et Chaussées et après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le prix de 80 Fes par km de ligne électrique, à titre de contrôle communal, et qu'à l'avenir ce prix sera fixé automatiquement au prix maximum prévu par la réglementation sur les frais de contrôle des D.É.É. sauf délibération contraire du Conseil Municipal.

## Attribution d'un Compte pour Dommages de Guerre.

Une somme de 333.333 Fes a été versée à la Caisse du Receveur Municipal au titre d'acompte de Dommage de guerre.



Je vous demande de bien vouloir l'affecter au paiement des dépenses effectuées pour la réparation du matériel flottant du service des bateaux.

## Concert - Bal du 14 juillet 1946 - Droits d'Auteurs

La Société des Auteurs et Compositeurs nous avait fait un prix forfaitaire de 1100 Frs à l'occasion du concert. bal organisé par la Municipalité les 13 et 14 juillet à la salle des Fêtes. Elle demande que cette somme lui soit versée le plus tôt possible.

app. le  
23/9/46

Le Conseil Municipal accepte le prix de 1100 Frs et autorise le Maire à en effectuer le paiement.

## Demandaes d'Assistance

Le Conseil Municipal se réunit en Comité secret pour examiner les Demandaes d'Assistance. Il entérine les Décisions prises par le Bureau de Bienfaisance dans sa séance du 30 août 1946.

## Défense des Intérêts Présents

Monsieur Teigne donne un compte rendu du Comité de Défense des Intérêts Présents qui a eu lieu à l'Hôtel Durand et précise que son Président demande à payer les frais d'affiche et des tracts imprimés à cet effet.

Le Conseil Municipal s'y oppose et décide que les dépenses s'y rapportant soient mises à la charge de la Commune.

## Affaires Diverses

Recette Auxiliaire. M. Albert Boutin demande la création d'une Recette auxiliaire des postes à Brestemoult. Le Conseil décide le principe de cette création et demande qu'une enquête soit faite sur les dépenses à prévoir.

Eclairage Public. Il signale la défectuosité de l'éclairage public ainsi que la mauvaise qualité de l'eau à certaines heures. M. le Maire demandera l'analyse de l'eau à la Société l'Ozone.



M<sup>r</sup> Cassieux signale le mauvais éclairage de la rue Jean Frait.

plaques des rues. M<sup>r</sup> Monnier demande que les plaques indiquées des rues soient repeintes.

La réparation des pompes communales est laissée à la charge des gens les utilisant. Ces pompes seront d'ailleurs enlevées lorsque sous les branchements commandés seront exécutés.

Commission d'assainissement M<sup>r</sup> Ribeyrolle rappelle qu'une commission d'assainissement des puits devait être créée par le C.S.P.F. mais que rien n'a été fait; il propose que cette commission soit créée par le Conseil Municipal; M<sup>r</sup> Gautier est désigné pour s'en occuper.

Service d'autobus. Le Conseil Municipal demande à la Compagnie des Tramways à ce que le service d'autobus soit prolongé jusqu'aux Croix Moulins aux heures normales et jusqu'à Pagon à des heures déterminées. Il demande également des numéros d'ordre pour la montée dans le car.

La mutualité générale Société d'assurance de Rouen, nous avise qu'elle verse au compte de la Commune une somme de 1852 Frs, 80 à titre de répartition d'excédents.

Le Conseil décide l'exhumation des corps des Juillès pour les replacer face au Sud. ainsi que de placer le monument aux morts.

M<sup>r</sup> Boutin revient sur la décision du Conseil du 17 Juillet retirant le bénéfice des congés de maladie aux auxiliaires. le Conseil maintient sa décision en attendant le règlement d'Etat.

La séance est levée, à 1 heure, 15, le 4 Septembre.

Handwritten signatures: M<sup>r</sup> Braud, M<sup>r</sup> Gelin, M<sup>r</sup> Merisier, M<sup>r</sup> Monnier, M<sup>r</sup> Bouffier, M<sup>r</sup> Bouffier, M<sup>r</sup> Le Guillou, M<sup>r</sup> Pignatelli, M<sup>r</sup> Pignatelli, M<sup>r</sup> Pignatelli, M<sup>r</sup> Pignatelli, M<sup>r</sup> Pignatelli.